

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 25 mai 2011**

Le vingt cinq mai deux mil onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, FEUARDANT Guy, MABIRE Daniel, TARDIF Philippe, JOUANNE Christophe, LECONTE Alain, POULAIN Thérèse, MABIRE Edouard, POULAIN Jérôme.

Etaient absents : CAILLOT Sylvie (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC), Janine VIVIEN (a donné pouvoir à Alain LECHEVALIER), DROUET Yves-Marie.

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Numérues – Rectification numérotation,

Ce point portera le numéro 07

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

⇒ **Informations du Maire :**

=====

Divers :

- Immeuble de commerce – travaux salle de bains,
- Miroir à la Fontaine Martin (à voir) et rue de bas,
- Avancement des travaux aux logements des Ecoles,
- Demande de subvention Collège de Saint Sauveur le Vicomte,
- Lettre ouverte du Président Honoraire de l'UNC,
- Remplacement d'Annelise DELONG au secrétariat,
- Elections sénatoriales – Désignation des délégués et suppléants (19 h le 17 juin 2011)
- Réforme territoriale
- Révision du PLU
- Terrain multisports

⇒ **01 – Remplacement de Personnel – Avenant pour mise à disposition auprès de la CCCI :**

=====

Monsieur le Maire informe le Conseil que Myriam ANDRE en poste au groupe scolaire avec mise à disposition auprès de la Communauté de Communes, sera en congé maternité à compter du 4 juillet 2011 et qu'il est nécessaire de prévoir son remplacement.

Le remplacement de cet agent pourra concerner les périodes de congé pathologique, de congé maternité, congés maladie, ainsi que les congés annuels.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à pourvoir au remplacement de Myriam ANDRE en fonction des absences de cet agent,

CHARGE le Maire de signer avec la Communauté de communes l'avenant à intervenir à la convention de mise à disposition de personnel communal établie en date du 25 juin 2009

⇒ **02 – Voirie – Eparage des routes :**

=====

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis se rapportant aux travaux d'éparage à réaliser sur la commune pour 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise Adrien ECOLIVET pour un montant de 200 euros HT par kilomètre.

CHARGE Mr le Maire de signer le devis afférent à cette affaire

⇒ **03 – Voirie – Eaux pluviales rue Giguët :**

=====

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis se rapportant à l'évacuation des eaux pluviales dans la rue Giguët pour les constructions en cours et à venir.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Christian ECOLIVET pour un montant de 2 736 euros HT,

CHARGE le Maire de signer les pièces afférentes à cette affaire.

⇒ **04 – Voirie et réseaux – Extension réseau électrique Impasse des Ronds Duval (Mabire Jacques) :**

=====

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel émanant de Monsieur Jacques MABIRE concernant une opération de construction d'une maison individuelle sur une partie de la parcelle cadastrée B 986 située Impasse des Ronds Duval.

Suite à la demande d'instruction auprès des services d'ERDF pour l'alimentation du réseau électrique, une extension de réseau de 55 mètres est à prévoir pour alimenter la parcelle précitée.

La PVR (participation pour voirie et réseaux) étant applicable sur le territoire de la commune, une demande de devis auprès des services d'ERDF sera demandée dès le dépôt en Mairie de la demande d'instruction du permis de construire afin de définir les modalités d'application de cette PVR, à savoir que les frais de cette extension seront à la charge du Pétitionnaire et qu'un acte d'engagement sera demandé au pétitionnaire avant la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à réaliser les travaux d'extension du réseau électrique, après avoir défini par délibération à établir, les modalités d'application de la PVR applicable sur la commune et après avoir reçu l'accord positif des services de la DDTM pour l'obtention du permis de construire.

⇒ 05 – Voirie et réseaux – Extension réseau électrique Rue de Maudret (Lebas Alain) :

=====

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel émanant de la SCP SAVELLI pour deux parcelles cadastrées ZC 115 et 116 situées rue de Maudret et concernant une opération de construction de maison individuelle sur chaque parcelle.

Suite à la demande d'instruction auprès des services d'ERDF pour l'alimentation du réseau électrique, une extension de réseau de 35 mètres est à prévoir pour alimenter la parcelle précitée.

La PVR (participation pour voirie et réseaux) étant applicable sur le territoire de la commune, une demande de devis auprès des services d'ERDF sera demandée dès le dépôt en Mairie de la demande d'instruction du permis de construire afin de définir les modalités d'application de cette PVR, à savoir que les frais de cette extension seront à la charge du Pétitionnaire et qu'un acte d'engagement sera demandé au pétitionnaire avant la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à réaliser les travaux d'extension du réseau électrique, après avoir défini par délibération à établir, les modalités d'application de la PVR applicable sur la commune et après avoir reçu l'accord positif des services de la DDTM pour l'obtention du permis de construire.

⇒ 06 – Voirie et réseaux – Extension réseau électrique Rue de Maudret (Angelvin-Grezes Geneviève) :

=====

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel émanant de Madame ENGELVIN GREZES Geneviève pour une parcelle cadastrée A 725 située rue de Maudret et concernant une opération de construction d'une maison individuelle sur chaque lot après division de la parcelle.

Suite à la demande d'instruction auprès des services d'ERDF pour l'alimentation du réseau électrique, une extension de réseau est à prévoir pour alimenter la parcelle précitée.

La PVR (participation pour voirie et réseaux) étant applicable sur le territoire de la commune, une demande de devis auprès des services d'ERDF sera demandée dès le dépôt en Mairie de la demande d'instruction du permis de construire afin de définir les modalités d'application de cette PVR, à savoir que les frais de cette extension seront à la charge du Pétitionnaire et qu'un acte d'engagement sera demandé au pétitionnaire avant la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à réaliser les travaux d'extension du réseau électrique, après avoir défini par délibération à établir, les modalités d'application de la PVR applicable sur la commune et après avoir reçu l'accord positif des services de la DDTM pour l'obtention du permis de construire.

⇒ 07 – Numérués – Rectification d'une numérotation :

=====

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande émanant de Monsieur CHAMPEL et Mademoiselle MOUCHEL afin de changer la numérotation de leur habitation située 2 A rue de Bas, numérotation attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2008 alors que ces personnes ont toujours indiqué par défaut 2 Bis rue de Bas à l'ensemble des administrations concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le changement de numérotation de l'habitation de Monsieur CHAMPEL et Mademoiselle MOUCHEL, soit 2 Bis rue de Bas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05 minutes.

Affichage : 19.05.2011 - Convocation 19.05.2011

Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 14

Aux Moitiers d'Allonne, le 27 mai 2011
Le Maire,
A. LECHEVALIER